



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-2914-S

ATOFAP 17

Maisons-Alfort, le 29 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
ATOFAP 17, n° intrant 2070360**

---

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'AFSSA des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par CEREXAGRI relatif à la préparation ATOFAP 17, n°intrant 2070360.

Considérant que le demandeur n'a pas fourni les pièces demandées le 08/06/08 pour compléter son dossier ;

**L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ATOFAP 17, présentée par CEREXAGRI.**

**Pascale BRIAND**